



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Le Préfet

Orléans, le 25 FEV. 2011

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier du 26 janvier dernier, je vous confirme, conformément à la circulaire en date du 25 novembre 2010, que le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, a informé les préfets de la clôture du dispositif exceptionnel mis en place dans le cadre de la sécheresse 2003.

Au total, 1.268 dossiers ont été instruits et 680 ont été déclarés éligibles. Le montant total des indemnisations s'élève à 7.830.134,22 €. L'enveloppe initiale allouée au département du Loiret était de 8.994.173 €.

A ce jour, cinq dossiers restent en souffrance, dans l'attente de factures à produire par les sinistrés. Les intéressés sont régulièrement contactés par mes services afin qu'ils transmettent, dans les meilleurs délais possibles, ces factures.

Le reliquat de la dotation exceptionnelle prévue par la loi de finances de 2006 sera reversé au niveau national pour une clôture prévue au cours de l'année 2011.

Mes services ont rencontré les représentants de l'Association des Sinistrés de la Sécheresse 2003 sur les Propriétés Bâties du Loiret en fin d'année 2010 afin que soient signalés les dossiers qui auraient été « manifestement sous-estimés » conformément à la circulaire dont vous faites état. Dix-sept dossiers ont été identifiés.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR

Sénateur du Loiret

1 bis, rue croix de malte

45000 ORLEANS

L'objectif affiché par le ministère de l'Intérieur est de solder, en 2011, la procédure prévue par l'article 110 de la loi de finances de 2006.

Telles sont les informations que je tenais à vous communiquer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'M' and a trailing flourish.

Michel CAMUX
